

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>ic</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>ic</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1898

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

*Rue de la Limite, 21.*

1898

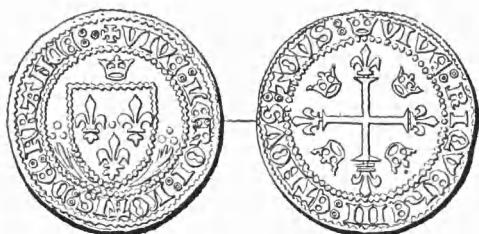
# JETON DE TOURNAI

(XV<sup>e</sup> SIÈCLE)

AU NOM DU GRAVEUR « RIQUEHEM »

OU JACQUEMART DE RIQUEHAN

Nous appelons l'attention des numismatistes sur le jeton, d'origine tournaïenne indiscutable, dont nous donnons ici la figure et la description (1).



✠ VIVE : LE : ROI : LOUIS : DE : FRAN-  
 CE . — Écu aux trois fleurs de lis surmonté  
 d'une petite couronne royale et accosté de deux  
 trèfles tigés.

Rev. ✠ VIVE : RIQUEHEM : ET NOUS :  
 TOUS. — Croix pattée dont les branches sont

(1) Le jeton dont il s'agit fait partie de notre collection.

prolongées par quatre fleurs de lis, et cantonnée de quatre petites couronnes, semblables à celle qui surmonte l'écu sur le côté opposé.

Laiton.

On remarquera, pour ce qui concerne la première légende, combien est insolite, dans le *vivat* y exprimé, l'introduction du nom du royaume à la suite du nom du souverain, les sujets du roi de France, d'après un usage très ancien, alors déjà devenu une règle, ne devant l'appeler que *le Roi* (1), sauf addition du nom de ce dernier, s'il y avait lieu.

Dans la première légende encore, le nom du roi est estropié par la faute que l'on a commise d'y placer une lettre *A*, à l'endroit que devait occuper la lettre *V* ; mais il ne reste pas moins aisé de reconnaître en ce lieu le nom de Louis XI, ainsi qu'il résulte de ce que l'on sait de l'époque à laquelle travaillait le graveur *Riquehem*, ou *de Ruquehen*, ou encore *de Riquehan*. On trouve, en effet, dans les *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du Royaume de France*, par F. de Sauley (Paris, 1877), quelques données de nature à éclairer sur ce point les curieux. Ainsi lit-on à la page 155 de ce volume, dans un chapitre spécialement consacré à Tournai, les mentions suivantes :

(1) Voir les *États de la France*, et notamment celui de 1727, t. 1, p. 6.

Voir encore dans le recueil intitulé *Lettres du roy Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise*, Bruxelles, 1712, t. 1, pp. 202 et suivantes.

« 17 novembre 1458. Jehan de Hanin est tailleur.  
 » 1<sup>er</sup> octobre 1461. Il s'oppose à ce que Jacquemart de Riquehen (*sic*) lui soit substitué.

» 13 juin 1463. Jacquemart de Riquehan (*sic*) dispute l'office de tailleur à Jehan de Hanin.

» 26 mai 1464. Le débat est tranché en faveur de Jehan de Hanin. »

Nous espérons trouver plus de renseignements sur Riquehem dans le *Recueil de documents*, dû, comme les *Éléments*, à de Saulcy, et publié postérieurement. Ce fut malheureusement le contraire, et il convient de se tenir, quant à présent, à ce que nous venons de rapporter d'après le premier de ces ouvrages.

Il ne nous paraît pas douteux que l'on doit voir, dans la légende VIVE · RIQUEHEM · ET · NOVS · NOVS, une sorte de jeu de mots, comme le graveur Jean Blancpain en avait fait antérieurement sur ses jetons à la devise « *Vive blancpain* », au revers du cri « *Vive le Roi* » (1).

On ne peut s'empêcher d'être frappé du rapport qui existe entre le nom du graveur « *Riquehem* », comme il est écrit sur les jetons, et la pensée du *Requiem*, mot par lequel commence l'introït de la Messe des morts (2). La plaisanterie que paraît

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1897, p. 321.

(2) En fait de transformations dans les mots, et précisément sur le sujet qui nous occupe, il convient de ne pas perdre de vue que, de *Requiem*, on a bien fait *Requin*. Sans remonter outre mesure l'échelle des années, on trouve que, du temps de Louis XIV encore, les poissons

contenir, sur un pareil sujet, le second *vivat* du jeton, n'est assurément pas de bien bon goût, et à peine, peut-être, sera-t-elle jugée supportable pour tout esprit quelque peu délicat. Il nous semble même y avoir là quelque chose dont l'explication nous échappe, et que nous ne pouvons que livrer aux investigations des archéologues de la ville où la pièce a été frappée.

J. ROUYER.

qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *requins* étaient appelés des *requiems*. Ainsi lit-on dans le *Dictionnaire de Furetière*, imprimé en 1690, et dont l'auteur mourait en 1688 :

« REQUIEM, ou *Chien de mer*, est un gros poisson de mer qui » dévore les hommes, qui est ainsi nommé parce que, quand on en est » mordu, il n'y a rien autre chose à faire qu'à chanter le Requiem... »

Voilà une étymologie qui nous paraît trop bien établie par elle-même pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter longuement.

---